



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201089-20230315-2023-03-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Publication : 21/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Département de la Loire

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2023
DELIBERATION N° 2023-03-13**

Nombre de Conseillers :

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre d'absent(s) : 4

Nombre de membres présent(s) : 11

Nombre de pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars, le Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-Le-Grand dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe DESTRAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 MARS 2023

Etaient présents : DESTRAS Christophe ; Michel RIBBA ; ROCHET Christine ; DECHAUMET Sébastien ; BOURGIN METTON Nadine ; DUMOULIN Denise ; LAGARDE Elisabeth ; DUPEYRON Serge ; VIRICELLE Françoise ; CRETON Cécile ; CROZIER Julien ;

Etaient absent(s) excusé(s) : MBOCK Eléazar ; GARNIER Léo ;

Avaient donné procuration : CHEVROT Christine pouvoir à DESTRAS Christophe ; CLUZEL Sylvain pouvoir à RIBBA Michel ;

Secrétaire de séance : DECHAUMET Sébastien

Objet : CONVENTION SIEL – IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE COMMUNAL

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un/des équipement(s) technique sur un/des ouvrages communal(aux),

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le SIEL à implanter un ou plusieurs équipements techniques sur un ou plusieurs ouvrages communaux.

2023/033



Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Autorise le SIEL à implanter un ou plusieurs équipements techniques sur un ou plusieurs ouvrages communaux.
- Autorise le Maire à signer tous documents et conventions relatifs à ce projet.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A L'Hôpital-Le-Grand, le 16 mars 2023

Le Maire,

Le secrétaire,

Christophe DESTRAS

Sébastien DECHAUMET

